MOYENS
DE FACILITER L'ÉCHANGE
DES ASSIGNATS,
PROPOSÉS
AU COMITÉ DES MONNOIES,

PAR M. AUGUSTE, *Orfévre du Roi.*

Le 27 Septembre 1790.

On a propofé à l'Affemblée Nationale beaucoup de projets pour l'emploi de la matière de cloches, on l'a également occupée de divers plans pour une fabrication de monnoie de billon: en ce moment une difcuffion profonde eft ouverte fur les Affignats. La néceffité de pourvoir aux détails journaliers de la vie & aux befoins des manufactures avoit fait penfer d'en defcendre les fubdivifions jufqu'à 24 livres; mais par la néceffité de tenir d'auffi foibles papiers-monnoie dans une circulation continuelle, ils feroient bientôt défigurés

ou déchirés au point d'en rendre les contrefactions méconnoiſſables. Cette diviſion de 24 livres auroit d'ailleurs l'inconvénient d'être encore trop forte & de faire tomber ſur le journalier les frais de leur converſion en eſpèces. Ces conſidérations m'ont déterminé à remettre ſous les yeux de l'Aſſemblée Nationale le mode d'exploitation des cloches au compte de l'Etat, que j'ai propoſé le premier, comme étant le ſeul qui lui ſoit avantageux, en ouvrant toutefois au cuivre qui en proviendra un nouveau débouché plus sûr & plus expéditif que celui dont j'avois d'abord donné l'idée ; moyen qui rendra parfaitement inutile toute fabrication de billon.

La théorie des Aſſignats tend à faire exiſter à-la-fois une obligation & un gage liés l'un à l'autre par la foi publique : à créer un contrat dont l'exécution ſupérieure à toutes les chances phyſiques & morales ne reçoive aucune eſpèce d'atteinte.

Il convient d'attacher à de tels ſignes d'échange une valeur d'une certaine importance & qui ſoit proportionnée aux ſervices qu'ils doivent rendre : mais pour les petits détails du commerce, pour les beſoins de cette multitude intéreſſante, de ce peuple dont toute la vie ne conſiſte qu'en détails,

il faut un numéraire réel, adapté aux circonſtances, & qui ſe prête par ſes ſubdiviſions au paiement des plus petites denrées. Du papier en pareil cas ne peut en remplir les fonctions. C'eſt donc une monnoie palpable qu'il faut, une monnoie ſans abſtraction, qui porte ſon hypothèque en elle-même & qui doive à ſa matière ſeule ſon gage, ſa valeur & ſa garantie.

Mais de quelle matière fera-t-on choix ? Ce ſera par préférence ſans doute de celle qu'on pourra ſe procurer avec le plus de facilité & à moindres frais. Du billon néceſſiteroit un achat conſidérable de matière d'argent. L'étranger ne la fournira qu'à un haut prix, & cet argent ſera comme diſſéminé & perdu daus la maſſe du cuivre qui lui ſervira d'alliage. L'en extraire dans la ſuite, lorſque le retour de la ſécurité aura fait reparoître les eſpèces d'or & d'argent, ſera une opération auſſi embarraſſante que coûteuſe, peut-être ne s'y réſoudroit-on pas, & alors la circulation reſteroit ſurchargée d'une monnoie vraiment paraſite qui ne peut être juſtifiée que par l'aſcendant des circonſtances & qui doit diſparoître comme les Aſſignats, auſſitôt que le ſervice qu'on en attend ne ſera plus indiſpenſable.

La Nation poſsède dans le ſuperflu de ſes clo-

ches une riche mine de cuivre. Point de néceſſité de s'en pourvoir au-dehors, point de débourſés à faire pour l'employer. Ce qu'il en coûteroit pour ſéparer ce cuivre de l'étain & des autres métaux qui l'obſtruent dans ſon état de cloches, ſeroit en partie couvert par le prix qu'on retireroit de cet alliage. On ouvrira donc à la vente de ce cuivre le débouché le plus facile & le plus utile tant à l'Etat qu'aux Citoyens, ſi on lui donne la double faculté de faire d'abord fonction de monnoie, & enſuite celle de marchandiſe pour les arts & les manufactures qui emploient ce métal.

Ces eſpèces, qui deviendroient gage des Aſſignats, comme le ſont les Domaines nationaux, doivent de même que ceux-ci avoir une valeur intrinsèque libre de toute charge; & puiſque les Domaines ſeront vendus affranchis de tous droits, il eſt juſte que les eſpèces le ſoient de leur côté des droits connus ſous les noms de ſeigneuriage, remèdes, braſſage, qui tous tombent à la charge des Citoyens & qui, dans l'état actuel des choſes, altèrent de deux & demi pour cent la valeur des eſpèces d'or & d'argent, de 30 pour 100 celles de billon, & de 100 pour 100 celles de cuivre. Cette diſproportion dans les impôts mis ſur les

monnoies précieufes, propriété des riches & fur les monnoies baffes, patrimoine du pauvre, ne fauroit fubfifter dans une Conftitution où l'on voit fe réalifer entre les uns & les autres cette précieufe égalité que la Loi commande. Il convient donc de donner à la nouvelle fabrication de cuivre une bafe qu'il fera peut-être jugé convenable d'adopter pour les autres pièces de monnoie. En attachant aux efpèces de cuivre une valeur intrinsèque, parfaitement égale à leur valeur numéraire, & en faifant fupporter par l'Etat tous les frais de leur fabrication, on n'aura plus à en craindre la contrefaction, parce qu'elle n'offrira plus de bénéfices.

On ne doit pas craindre que l'abondance de ces efpèces deftinées à l'échange journalier des Affignats & particulièrement de ceux de 50 liv., fi l'on defcend jufqu'à ce terme, puiffe devenir une furcharge. Elle fera au contraire, au moment actuel, d'une grande reffource pour la circulation, alors on pourroit établir dans les principales villes du Royaume des tréforeries d'efpèces de cuivre, où l'on trouveroit à échanger à volonté les Affignats contre de la nouvelle monnoie & où l'on auroit la liberté de rapporter la monnoie dont on fe trouveroit embarraffé pour reprendre des Affi-

gnats à la place. Ce flux & reflux mettroit un grand mouvement & une grande aisance dans la circulation, & l'on pourroit pendant long-tems suppléer ainsi à la rareté des espèces d'or & d'argent. Ce qui se trouveroit superflu aux besoins de cette circulation se consommeroit naturellement dans les ateliers.

Le volume de cette monnoie opposeroit des barrières invincibles aux accapareurs. 4 ou 5 cents francs en cuivre deviendroient véritablement embarrassans; il seroit impossible de les transporter secrètement; l'avarice, la défiance ou l'envie de nuire à la chose publique redouteroient de confier de telle monnoie à la terre où l'on sait que le verd de gris l'altèreroit promptement. La difficulté du transport ajouteroit même aux ressources que le peuple trouvera dans la fabricatiou de cette monnoie de cuivre. Outre qu'un grand nombre d'ouvriers seront employés tant aux fonderies qu'aux monnoies, on pourroit attacher à chaque change un nombre d'hommes suffisans qui transporteroient à un prix déterminé la monnoie que les propriétaires ne porteroient point eux-mêmes. Cette contribution volontaire tourneroit au soulagemeut des établissemens de travaux publics. Peut-être même conviendroit-il d'ordonner que ces for-

tes de tranſports ne ſe feroient dans l'intérieur des villes qu'à charge d'hommes. Ainſi tout le peuple ouvrier & ceux qui le font vivre, les entrepreneurs, les chefs d'ateliers & de manufactures, les ſimples rentiers eux-mêmes, tout le monde ſe procureroit à point nommé, & ſans perte, ſans agiotage, ſans uſure, tout le numéraire néceſſaire aux détails de la vie & aux dépenſes journalières de tous les genres. Quand la quantité qu'un particulier en auroit raſſemblée lui deviendroit gênante, il la porteroit à la tréſorerie publique où il recevroit en échange un papier commode, portatif & ſuſceptible à chaque inſtant d'une nouvelle converſion.

Pourquoi donc chercher à vendre, ſoit à une ſeule Compagnie, ſoit à pluſieurs, pour la France entière ou par Départemens, un métal qui offre une ſi précieuſe reſſource, lorſqu'il y auroit plus d'avantages à faire l'exploitation des cloches au compte de l'Etat, pour lui en réſerver le bénéfice qu'un traité à forfait tranſporteroit à des Particuliers ? J'avois indiqué ce mode d'exploitation dans le Mémoire que j'ai donné au mois de Mai dernier, & je reviens d'autant plus volontier au plan que j'avois adopté d'abord, qu'il s'y trouve des conſidérations politiques bien plus im-

portantes que ne le ſont quelques réductions de bénéfices. Il s'agit d'aſſurer le repos de l'Administration, de mettre la révolution à l'abri des atteintes de ſes ennemis, dont la dernière eſpérance eſt peut-être un grand embarras dans la machine de la circulation. Par-là on pourra éviter de multiplier les caiſſes que l'on ſe propoſe d'établir pour échanger en argent les petits aſſignats, & diminuer conſidérablement pour le tréſor public les frais d'achat de ces eſpèces précieuſes, qui devenant, pour ainſi dire, des monnoies de luxe, baiſſeront néceſſairement de prix par la concurrence d'une monnoie qui les remplacera dans la circulation, & que l'on peut multiplier promptement. L'or & l'argent que l'on commerce aujourd'hui produiſent un bénéfice aux accapareurs; mais lorſque ces monnoies ne feront plus demandées, ces mêmes accapareurs qui en perdront l'intérêt s'ils les gardent, inſpirés, non pas par leur patriotiſme, mais par leur avidité pour le gain, les remettront bientôt dans la circulation.

A cette conſidération il s'en joint une autre relative aux fabriques de tout genre pour leſquelles le cuivre eſt une matière de première néceſſité; c'eſt la certitude d'en maintenir le prix à un taux toujours égal, & tel que les manufactures de

France puiſſent toujours ſoutenir la concurrence avec celles de l'étranger. Si l'Etat abandonnoit l'exploitation de cette mine de cuivre qui exiſte dans les cloches ſuperflues , il ne ſeroit plus à portée de protéger les manufactures, car le grand propriétaire d'une denrée eſt toujours le maître d'y attacher le prix. A l'époque où l'Etat a mis en émiſſion un papier-monnoie , la valeur des métaux a augmenté ; & le prix du cuivre, qui déja s'eſt élevé à Paris de cinq pour cent , pourroit, ſoit en ſuivant les progreſſions de l'or & de l'argent , ſoit au gré des propriétaires de cloches, être porté à un prix tel que les ouvriers verroient une partie du fruit de leur induſtrie conſommée en ſur-achat de matière première.

Tel ſeroit l'avantage de convertir les cloches ſuperflues en cuivre qui auroit le caractère de monnoie , & la faculté d'être employé ſans perte pour le propriétaire dans les manufactures de tout genre. Je penſe même qu'il ſeroit convenable qu'il ne ſortît pas de cuivre des fonderies nationales, quelque fût le volume de l'objet , ſans être marqué du coin de la Nation , ſoit que ces cuivres fuſſent deſtinés aux fonderies de la Marine, ſoit à celles de l'Artillerie ; c'eſt ainſi que l'Etat pourroit éviter, pendant quelques années, d'avoir à ſolder à

l'étranger des cuivres dont l'importation eſt, année commune, de ſix à ſept millions.

Mais ſur quel pied convient-il de frapper la nouvelle monnoie de cuivre ? La livre de ce métal parfaitement raffiné, & tel qu'il ſortira du *départ* des cloches, peut être eſtimée à 20 ſous ; il ne coûtera rien à l'Etat, mais il a le droit de le répandre dans le Public pour ſa valeur. Si l'on taille dans une livre vingt pièces d'un ſou, on ſera revenu à l'ancienne diviſion du ſou, qui d'abord a été le vingtième de 12 onces d'or, puis de 16 onces d'argent, & qui aujourd'hui eſt dégradé au point de n'être plus que la quarante-deuxième partie de 16 onces de cuivre, ce qui élève la valeur numéraire de ce dernier métal *monnoyé*, à plus du double de ſa valeur intrinsèque.

Il eſt digne de la première Aſſemblée Nationale de France de rappeler, au moins à l'égard du cuivre, l'ancienne diviſion du *franc* en vingt parties d'un métal quelconque effectif. Cette diviſion célèbre, auſſi ancienne que la Monarchie, & qui a toujours ſubſiſté, malgré qu'on l'ait amenée à n'être plus qu'une ombre, qu'une fiction d'elle-même. Ceſſons de mettre dans la contradiction la plus choquante le mot & l'idée du ſou, que tout nous dit être la vingtième partie de la livre,

tandis que nous ne pouvons trouver aucune de nos monnoies qui, prise au nombre de vingt, nous rende une livre pesant.

Sans doute on ne remontera pas le sou à la valeur antique que lui avoient assignée les Maires du Palais; mais à défaut de sous d'or & de sous d'argent, ayons au moins de *véritables sous de cuivre.* Nous nous trouvons pour cela dans une circonstance précieuse, & le cours du commerce l'a fait naître. 16 onces de cuivre s'achètent communément 20 sous; qu'on en taille 20 pièces, non pas au marc, comme on le pratique actuellement, mais à la livre; que le remède du poids soit en dehors, alors ces espèces auront une valeur numéraire égale à la valeur intrinsèque, & le Peuple, favorisé sur le poids par le remède, n'éprouveroit de perte en aucun cas, quand même il échangeroit dans les manufactures la monnoie de cuivre contre les assignats.

L'importance que le nouveau service des sous va leur donner, fait une loi de cette innovation qui, pour la première fois peut-être, sera un retour volontaire à la justice que les Peuples agités ont exigée plusieurs fois d'une manière si impérative.

L'or & l'argent sont la mesure de tout, & n'en

ont point eux-mêmes de déterminée. Leur valeur n'a cessé d'être le jouet des aberrations les plus contradictoires. L'abondance des métaux ravis aux Péruviens, les a fait descendre de leur ancienne proportion avec nos denrées; & cependant à mesure qu'ils sont devenus plus communs, une pièce d'un même poids n'a cessé de valoir un plus grand nombre de livres; c'est que les déprédations des Gouvernemens ont toujours contrarié les profusions de la nature. Mais quels ont été les effets de leur ténébreuse politique? quelques secours momentanés, la facilité d'acquitter une dette avec une valeur inférieure, une grande incertitude sur le mot de *livre* & sur ses subdivisions, qui n'ont plus présenté d'idées fixes, & qui ont baissé constamment de siècle en siècle, enfin le renchérissement de toutes les productions de la terre & des Arts.

Il eût été sans doute bien intéressant de fixer d'une manière invariable la valeur de la livre & de ses subdivisions. Il est encore possible de le faire; il est instant de s'en occuper. L'Assemblée Nationale pourroit décréter qu'à l'avenir *une livre* ou *un franc* seroit toujours la valeur de 16 onces de cuivre, poids de marc. Ayant ainsi pris ce métal pour mesure de toutes les autres valeurs, & lui en ayant assigné une constante, on diroit d'une denrée

qu'on pouvoit ſe procurer pour 16 onces de cuivre, qu'elle feroit diminuée lorſqu'elle n'en coûteroit plus que 14, ou augmentée quand elle en coûteroit 17. L'homme qui réfléchit ne feroit pas ſans fin dans l'incertitude de ſavoir ſi c'eſt la choſe qui a renchéri, ou le ſigne qui a diminué. Ainſi le cuivre deviendroit la meſure du prix de toutes choſes, même de l'or & de l'argent : mais cette queſtion tient à des apperçus délicats, dont le développement entraîneroit dans des détails qui doivent être l'objet d'un travail particulier.

Pour parvenir à réaliſer ainſi le métal de cloches, il faut embraſſer la ſomme des frais dont les détails feront ſoumis, ſi l'Aſſemblée l'ordonne, au Comité des Monnoies. Les frais de deſcente, caſſure, peſée & tranſport, les frais de raffinerie, & ceux particuliers à la converſion du cuivre brut en monnoie, pourront s'élever enſemble à 10 ſous la livre environ. Je ne donne ici qu'un apperçu, parce que je n'ai opéré que ſur deux quintaux à la fois, & que pour aſſeoir des baſes rigoureuſes il faudroit opérer ſur pluſieurs milliers, afin d'obtenir exactement les économies qui réſultent toujours d'une expérience en grand.

D'après mes réſultats, on peut compter que chaque quintal de cloches rendroit au moins 50

francs ; c'eſt-à-dire 50 livres peſant de cuivre tout monnoyé. Si l'on calcule ce que l'on fait payer actuellement aux hôtels des Monnoies pour la fabrication des eſpèces de cuivre ſeulement, on verra qu'il y aura entre ces frais & l'exploitation totale des cloches, une différence en bénéfice d'environ vingt-cinq pour cent. Au reſte il ſera facile de ſe convaincre par l'expérience, de l'économie que l'on pourroit faire à l'avenir, même en perfectionnant le monnoyage, ſur la fabrication de nos eſpèces, qui ſemble être en France la partie de nos Arts la plus négligée de nos jours.

M. Droz, Artiſte François, qui a fait il y a quelques années des modèles de pièces de monnoie d'une très-belle exécution, n'ayant point été accueilli dans ſa Patrie, a porté ſes talens en Angleterre. S'il eût été à Paris, je l'aurois prié de faire frapper ſelon ſes procédés, avec du cuivre provenant des cloches que j'ai décompoſées, le modèle de la pièce de monnoie que j'ai préſentée au Comité, & je ne doute pas qu'elle ne fût devenue plus belle. Cette pièce, fabriquée dans mes atteliers par un procédé qui doit ſe rapprocher du ſien, a été gravée & frappée en quarante-huit heures. Elle auroit pu être d'un fini plus précieux, ſi je n'avois pas cru convenable de la préſenter

en même temps que le Mémoire. J'ai cru devoir ſuivre pour la forme celle gravée ſur les aſſignats, en ajoutant ſeulement ſur la tranche les mots *Conſtitution, Patrie, Liberté*, qui s'y trouvent imprimés en creux, pour n'être pas ſujets à s'effacer par le frottement. J'ai cru auſſi qu'il ſeroit convenable d'énoncer ſur chaque pièce ſa valeur, & j'ai ajouté en conſéquence ſur la mienne ces mots : *Six deniers*. Au reſte, j'obſerve qu'à l'aide d'un ſeul balancier l'on pourra en fabriquer 30 mille dans le cours ordinaire de la journée de travail.

M. Droz, qui a eu l'occaſion de perfectionner ſa machine en l'exécutant à Londres, en fabrique un plus grand nombre par ſon moyen ; il frappe juſqu'à 36 mille pièces par jour ſous chacun de ſes balanciers. Cette augmentation eſt bien importante, ſur-tout dans un temps où il peut devenir ſi utile de multiplier promptement les moyens d'échange.

Quant à la taille de toutes les autres diviſions, j'en ſoumettrai le tableau aux lumières du Comité, & je penſe qu'il accueillera l'idée ſimple que j'ai conçue de combiner dans les nouvelles pièces les rapports de *valeur*, de *meſure* & de *poids*, de manière que leur matière repréſente une partie certaine de la *livre numéraire* ou *franc*,

*24

leur gravité une partie fixe de la *livre de poids ou de deux marcs*, & leur diamètre une partie déterminée de notre pied de roi, afin que le Peuple puiſſe y trouver, au beſoin, un moyen de vérification du poids & de la meſure de ſes achats.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.